

Mémoire de James N. Tanner adressé au Comité permanent des affaires autochtones et du Nord de la Chambre des communes, le 2 juin 2023

La restitution des terres, véritable sujet d'actualité, est le sujet d'une publication que je suis en train d'achever au moment où je rédige ce mémoire. Je crois que cette publication peut aider le Comité dans son travail, et c'est pourquoi je vais fournir un résumé de son contenu et de ses recommandations.

En ce qui concerne les résultats, les recherches pour mon travail ont commencé en 1973, l'année de l'arrêt *Calder* de la Cour suprême, lors d'un voyage à Inuvik au début des discussions sur les oléoducs et les concessions pétrolières et gazières dans l'Arctique. Ce long voyage m'a poussé à en apprendre davantage sur les premiers peuples du Canada, leurs valeurs, leur spiritualité et leurs économies. Mon parcours a comporté plus de 20 études majeures sur l'utilisation des terres, de nombreux rapports, des négociations, des règlements et des projets de développement économique en Colombie-Britannique, en Alberta, dans les Territoires du Nord-Ouest, dans la région désignée des Inuvialuit, en Saskatchewan, au Manitoba et en Ontario, avec de nombreux groupes de peuples autochtones parlant des langues différentes et vivant dans divers environnements de ce pays fascinant.

Au fil de mon travail, l'environnement juridique a changé et l'on a assisté à une renaissance de la culture autochtone, accompagnée d'une accélération retentissante du pouvoir politique, de l'excellence, de la croissance économique et de la capacité. Je viens d'écouter mon ami de longue date, le chef Allan Adam, envoyer une annonce vidéo à sa communauté évacuée afin d'apaiser leurs craintes, de les rassurer au sujet de leurs maisons et de leur montrer les courageux pompiers à l'œuvre. Il joue son rôle de chef de cette

communauté à merveille. Nombreux sont ceux qui, comme lui, comprennent les déclarations de la Commission royale sur les peuples autochtones (CRPA) sur la renégociation des traités, qui comprennent par leur propre expérience comment les traités ont été conclus et violés et qui prennent leur place dans l'histoire, alors que la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones déclare que la doctrine de la découverte est nulle et non avenue.

Les études sur l'utilisation des terres au cours des 50 dernières années se sont graduellement améliorées et ont abouti à des rapports tels que Notre histoire - Nta'tugwaqanminen, L'évolution des Mi'gmaq de Gespe'gewa'gi. Ce rapport a été réalisé en collaboration avec 66 conseillers et chercheurs, 8 employés, des groupes d'étudiants et d'autres employés des Premières Nations, ainsi que 72 aînés et gardiens du savoir. Il s'agit d'un excellent ouvrage qui montre comment leurs terres ont été utilisées et comment elles devraient être exploitées à l'avenir.

Sur la vingtaine de publications réalisées par mon cabinet, la plus récente, Owóknage: The Story of Carry The Kettle Nakoda First Nation Čeǵá K'įna Nakóda Oyáde, a été publiée par l'Université de Regina. Elle a également été vérifiée et approuvée par des représentants de la Première Nation, notamment par de nombreux aînés et gardiens du savoir, ainsi que par de nombreux experts en archéologie, en anthropologie, en histoire et en droit. C'est l'excellence qui émane de nombreuses communautés autochtones. Ces publications expliquent comment leurs terres ont été utilisées, comment elles ont été accaparées de manière inappropriée et comment elles devraient être exploitées à l'avenir. Chaque récit et chaque groupe autochtone est différent. Cependant, une relation est la même : l'importance de leurs terres pour leur culture, leur autodétermination, leur autonomie, leur langue et leur santé. De nombreuses

économies traditionnelles ont été détruites, mais toutes ont été entravées.

La restitution des terres ne ramènera pas le passé, mais si l'on adopte l'esprit de coopération du wampum à deux rangs, comme prévu dans les premiers traités en Acadie, après la guerre de Pontiac avec le traité de Niagara et pendant les traités numérotés, il est possible de trouver une solution qui soit conforme à leurs attentes en matière de traités. C'est là que le travail consistant à fusionner le développement économique avec les connaissances et la culture traditionnelles et d'autres capacités contribue à produire une solution dynamique pour les peuples autochtones du Canada. Or, chaque groupe est différent.

Ma tâche initiale dans le domaine des sables bitumineux consistait à estimer les pertes dues aux violations des traités, aux atteintes aux droits ancestraux et d'autres impacts. Au fil des ans et des différents projets, les solutions ont évolué, passant de paiements en espèces à des contreparties, à l'interprétation des avantages agricoles comme des avantages économiques, ou encore à la création d'entreprises. Le désir exprimé par les Cris et les Saulteux qui ont participé au traité avec Lord Selkirk, du 18 juillet 1817, qui a été malencontreusement remplacé, était d'accepter un maigre paiement annuel ou un loyer sur les terres dans l'espoir que les peuples autochtones partageraient la richesse que le colon Selkirk apporterait en technologie et en bonne volonté, dans les échanges et les entreprises partagées avec eux.

Les règles de partage des terres et des ressources constituaient l'une des constantes des nations avant l'arrivée des Européens. Cette vérité historique est examinée de nombreuses façons dans les publications mentionnées ci-dessus. Il s'agit d'un guide fondamental qui pourrait être utilisé par le Comité comme un pont vers le rétablissement de la relation entre le Canada et les peuples autochtones. Cela fait partie de la philosophie du wampum à deux rangs

et provient du droit international autochtone.

En tant qu'économiste, je partage les initiatives de ceux qui préconisent un consensus de convergence sur les règlements des revendications et les violations des droits ancestraux et issus de traités. À mon avis, ce consensus peut être caractérisé au mieux comme une réintégration de la perte de capital; la terre était leur capital, et on leur a confisqué. L'obtention de toutes les terres en fief simple ne leur donnera peut-être pas le capital dont ils ont besoin. Certaines terres doivent être restituées; il suffit de voir le travail effectué sur les zones centrales des études globales sur l'utilisation traditionnelle des terres. Cependant, le contrôle des terres, en tant que gardien des terres, est encore plus conforme à leur rôle traditionnel. Ils doivent « administrer » de vastes portions de terres de la Couronne. Pour des nations comme celle de la Première Nation Nakoda Carry the Kettle, c'est la raison pour laquelle la vente des terres de pâturage par le gouvernement de la Saskatchewan est si importante.

Ces terres sont leur dernière chance, et elles n'ont pas besoin de les posséder; elles veulent seulement les administrer.

Le rôle du droit de traité aux avantages agricoles dans le nord de l'Alberta a été une victoire à la fois pour le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et les peuples autochtones. Dans cet accord, les bénéfices ont été reconnus comme étant des avantages économiques pour une nouvelle économie. Outre le maintien de leur culture, de leur langue et de leurs pratiques traditionnelles, le développement économique dans le respect de l'environnement est l'objectif de toutes les bandes avec lesquelles j'ai travaillé. Il doit également s'agir du cadre de l'initiative de « restitution des terres ».

La solution pour chaque groupe autochtone sera différente, car chacun d'entre eux suit son propre parcours. Certains sont déjà très prospères sur le plan économique, mais peuvent avoir besoin de terres traditionnelles ou spirituelles. D'autres ont besoin de terres comme capital, pour remplacer une base économique qui leur a été enlevée. D'autres ont besoin d'un contrôle accru sur leurs zones centrales et de concessions environnementales pour retrouver la santé. La Première Nation Aamjiwnaang vient à l'esprit. La nation des Cris de Shoal Lake est un autre exemple. Les Premières Nations qui subissent les conséquences de l'exploitation des sables bitumineux doivent faire l'objet de considérations environnementales particulières sur leurs terres. Il s'agit aussi d'une forme de restitution des terres. La question est de savoir quelles étaient les attentes des peuples autochtones lorsqu'ils ont accepté de partager leurs terres et leurs ressources. C'est ce qu'il faut bien comprendre, car d'après mon expérience, la plupart des peuples autochtones sont réalistes quant à la nature de cet accord, qui n'implique pas la restitution de **toutes** leurs terres. Il s'agit de partager les richesses des terres et des ressources proportionnellement avec les colons canadiens, pour la plupart sur la base de la population. Il s'agit d'un véritable partage, n'est-ce pas? La principale différence est que les terres devront également être protégées au-delà de ce que la société coloniale a permis - et cela fait partie de ce que les peuples autochtones offrent aux autres Canadiens : un environnement plus sain.

Résumé

1. Les peuples autochtones ont besoin de terres pour conserver leur culture, leur langue et leur expression spirituelle traditionnelles. Il peut s'agir de terres de réserve ou d'un contrôle environnemental sur leurs zones centrales telles que définies par leurs pratiques.
2. Ils ont également besoin de remplacer le capital qui leur a été confisqué par la doctrine de la découverte ou par une mauvaise interprétation des traités. Étant donné que les terres, leur capital, n'étaient pas détenues individuellement au sens où l'entendent les colons, leur nouveau capital doit également être détenu et contrôlé collectivement. Sans devoir nécessairement être une terre, le nouveau capital doit en avoir la permanence. Les bandes qui disposent déjà d'un capital important peuvent avoir besoin de structures collectives pour assurer la permanence ou la protection participative des terres culturelles et spirituelles.

Les solutions doivent être fondées sur des principes simples et faciles à comprendre et à accepter par les deux parties. La solution décrite ci-dessus présente ces caractéristiques ou ce potentiel. Comme je l'ai mentionné plus haut, j'ai consacré la moitié des 50 dernières années à travailler sur la restitution des terres et je suis en train de rédiger un livre sur le sujet. Je ne connais pas l'historique de votre processus, mais la solution que vous recherchez pourrait être le catalyseur qui favorisera la convergence de la réconciliation au Canada. Je suis prêt à faire tout ce qui est en mon pouvoir pour vous aider à atteindre cet objectif, car c'est mon métier et mon centre d'intérêt depuis de nombreuses années.

Respectueusement,
James N. Tanner, Ph.